

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Vendredi 16 mai 2025

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

SOMMAIRE

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Défense : conventions de partenariat avec le ministère des Armées.**

TRANSPORTS

Ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux : SNCF retenue, 34% d'offre supplémentaire sur les lignes de l'Ouest de la Bourgogne

- **Plan vélo 2 pour la période 2025-2028**

RESSOURCES HUMAINES

- **Mise en œuvre d'un contrat collectif prévoyance**
- **La Présidente de Région interpelle le Premier ministre sur la réduction de l'indemnisation des agents publics en congé de maladie**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Défense : conventions de partenariat avec le ministère des Armées.

Face aux défis sécuritaires engendrés par un contexte géopolitique dégradé, la politique de défense de la France occupe une place centrale. Afin de répondre à ces enjeux et de maintenir son rang parmi les premières puissances mondiales, la France s'est dotée d'une nouvelle Loi de Programmation Militaire (2024-2030), dotée d'un budget de 413,3 milliards d'euros. La remontée en puissance de la capacité de défense de la France repose sur plusieurs piliers essentiels : l'innovation, le financement, la formation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société (industriels, citoyens, élus, jeunes...). Les Régions, en tant qu'acteurs majeurs du développement économique et industriel, ont un rôle essentiel à jouer.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, forte de son tissu économique et de son écosystème d'innovation, entend prendre toute sa place dans la dynamique nationale en matière de défense, en cohérence avec les orientations formulées dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 : « accompagner les entreprises pour rendre notre industrie plus résiliente et arrimer nos filières stratégiques aux enjeux nationaux ». Le secteur de la défense peut être une piste de diversification, notamment pour la filière automobile, que la Région souhaite accompagner.

→ A ce titre la Région Bourgogne-Franche-Comté va mettre en œuvre une convention de partenariat avec le ministère des Armées.

Cette convention affirme l'ambition d'agir de manière commune pour mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'activité des entreprises dans le secteur de la défense.

Cette convention s'articule autour de deux orientations principales :

- 1- **Renforcer la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD)**, en s'appuyant sur la capacité industrielle et d'innovation de la région. Il s'agit de faciliter l'accès des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté aux marchés de la défense, lesquels peuvent offrir une opportunité de diversification d'activités à notre industrie. Ils constituent également l'occasion de stimuler la recherche et l'innovation, ouvrant des perspectives concrètes tant dans le secteur civil que militaire.
- 2- **Renforcer la cohésion sociale autour des forces armées**, par des actions en faveur de l'attractivité de la région pour les personnels du ministère et leur famille, et par la promotion de l'esprit de défense dans la région (réserve opérationnelle, lien avec la jeunesse...). La dimension de la transition écologique est également prise en compte.

→ La Région souhaite s'engager, aux côtés des collectivités locales concernées, dans le projet de transformation de la Base aérienne 116 à Luxeuil. Lors d'une visite à la base aérienne le 18 mars 2025, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé le déploiement de deux escadrons de Rafale de nouvelle génération. Elle sera la première base française dotée d'un tel matériel. Le premier escadron est attendu pour 2032 et le second pour 2036. Les installations opérationnelles doivent être fortement modernisées, avec un investissement qualifié de « massif » avoisinant 1,5 milliard d'euros. La réalisation d'importants travaux d'infrastructure et l'augmentation sensible des effectifs de la base, générant un afflux de population qu'il conviendra d'accueillir sur un territoire à dominante rurale en déprise démographique, constituent des enjeux justifiant d'intégrer la Région dans les signataires de cette convention spécifique.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

TRANSPORTS



Ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux : SNCF retenue, 34% d'offre supplémentaire sur les lignes de l'ouest de la Bourgogne

La loi portant nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit pour la Région Bourgogne-Franche-Comté par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageur à partir du service annuel 2027 (mi-décembre 2026) pour le premier lot. A terme, la Région sera ainsi seule à définir les contours et la qualité du service public attendu.

Conformément à la loi portant sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a entamé, en janvier 2022, une procédure d'ouverture progressive à la concurrence de son service ferroviaire.

➔ **Le projet « Rail 2027 » s'apprête ainsi à entrer dans sa première phase opérationnelle avec l'ouverture à la concurrence d'un premier lot, appelé Bourgogne-Ouest-Nivernais.**

Ce lot comporte les liaisons nord-sud entre Dijon et Mâcon et entre Cosne et Moulins (03), ainsi que les liaisons Est-Ouest entre Chagny et Nevers, entre Montchanin et Paray, et entre Lyon (69) et Moulins (03).

Au terme de la procédure de mise en concurrence, la Région décide d'attribuer l'exploitation de ces dessertes à SNCF Voyageurs.

Selon le cahier des charges défini par la Région, l'ouverture de ce lot permettra :

- Plus de fréquence : jusqu'à 5 allers/retours supplémentaires par axe
- Plus d'amplitude : jusqu'à 2 heures d'amplitude supplémentaire sur les liaisons entre Dijon et Nevers, ou entre Nevers et Cosne
- De nouvelles liaisons : quatre liaisons directes : Paray-Dijon ; Paray-Chalon ; Nevers-Etang-Chalon ; Cosne-Moulins (03)
- Plus de rapidité : des gains de temps de parcours, de 10 minutes entre Paray et Dijon ; 20 minutes entre Montceau et Chalon ; 10 minutes entre le Creusot et Chalon.

C'est ainsi une augmentation de 34% de l'offre ferroviaire qui sera mise en place sur le lot Bourgogne-Ouest-Nivernais, qui représente actuellement 146 millions de voyageurs-kilomètres, soit 12% du trafic régional. Cette augmentation de l'offre conduit à estimer une hausse jusqu'à 38% de voyageurs.

➔ **La Région poursuit le programme « Rail 2027 » en entamant la procédure d'ouverture à la concurrence d'un deuxième lot, le lot Paris-Dijon-Lyon, dit « PLM », du nom historique de l'axe entre Paris Lyon Méditerranée.**

La mise en service du lot PLM est fixée au 9 décembre 2029 (Service Annuel 2030). Ce lot assure les dessertes intervilles (Paris-Dijon-Lyon, Dijon-Lyon, Paris-Dijon, Paris-Laroche-Migennes et la desserte locale (Paris – Laroche-Migennes).

Pour mémoire, deux autres lots seront ensuite ouverts à la concurrence dans les prochaines années :

- Le lot Etoiles de Dijon et de Besançon
- Le lot Jura-Pied des Vosges

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Plan vélo (2) pour la période 2025-2028

La Région BFC a adopté en 2020 et pour une durée de 4 ans un premier plan intitulé « les pistes d'actions pour le vélo en Région BFC ». Ce document d'orientation proposait un point sur la thématique « vélo » et des actions : le développement du vélo dans les déplacements du quotidien, le vélo comme outil de développement touristique et économique, le rôle des structures infra-régionales, les pistes d'actions.

La montée en puissance du vélo est significative et le deuxième plan vélo de la Région va permettre de poursuivre les politiques et actions déjà initiées lors du premier plan mais aussi d'ouvrir sur des sujets de politiques publiques comme l'articulation avec les transports en commun de compétence régionale comme les TER et les cars.

L'opérationnalité du Plan vélo 2 va s'appuyer sur une amélioration importante du travail en transversalité, tant en interne à la Région qu'en externe avec les autres acteurs engagés, que ce soit à l'échelle régionale ou infra-régionale.

Coordonné avec la thématique « mieux se déplacer » portée par la COP Régionale, le plan vélo 2 s'articulera autour d'une transversalité opérationnelle et une animation dédiée des actions du plan.

Les principales mesures du plan vélo 2

➔ Continuité des actions du premier plan vélo

Les actions et politiques d'accompagnement du développement du vélo, portées par les politiques d'aménagement du territoire et du tourisme sont reprises et confortées.

De même, les politiques en lien avec l'économie seront poursuivies et développées, notamment en proposant un travail spécifique sur le vélo de seconde main (via les politiques d'économie circulaire). Le Plan vélo 2 s'attache également à s'appuyer sur les compétences de la Région et propose de relancer des fiches actions dynamiques sur la place du vélo dans les lycées. L'animation permettra de mieux équiper les lycées mais aussi d'œuvrer pour faciliter les accès cyclables.

➔ Ouverture aux acteurs sur l'animation

Le « plan vélo 2 » propose une approche à la fois plus ouverte en élargissant les actions aux partenaires publics et privés tout en repositionnant la Région dans un système d'acteurs qui va de la commune à l'Europe en passant par les Départements.

La mise en place de réseaux techniques avec les Départements et les EPCI permettra de créer un dialogue avec les acteurs publics du vélo infra-régionaux, sur l'opportunité des projets et leur réalisation.

Enfin les usagers du vélo qui se sont structurés à l'échelle régionale, et l'accompagnement de leur professionnalisation permettra d'avoir un interlocuteur côté « usagers », à mobiliser sur des sujets portés par la Région (abris vélo sécurisés par exemple) comme dans les réunions sur les territoires de mobilités.

Des temps d'animations techniques, de manière à mieux travailler tous ensemble sur le développement du vélo seront également proposés aux EPCI. Un temps fort régional est proposé fin 2026 – début 2027 sous la forme d'un forum du vélo, faisant participer les acteurs publics et privés du vélo en région. L'objectif est de réunir les acteurs et donner de la visibilité au vélo, tous acteurs confondus.

➔ **Prise de position sur l'emport des vélos dans les trains**

L'emport des vélos dans les trains a pris de l'ampleur depuis la crise sanitaire et certaines lignes de trains chargées aux heures de pointe voient parfois des situations très tendues se créer.

La présence de trottinettes électrique assez volumineuses vient aussi compliquer la cohabitation entre les usagers et les engins. L'écriture du Plan vélo 2 permet d'interroger le politique pour prendre une position claire sur ce qu'il est souhaitable de faire pour la bonne marche du service public de transport, à savoir transporter des personnes.

Il s'agira de raisonner la pratique sur certaines lignes, à certains horaires, voire sur les saisons, en de planifier la mise en œuvre et de trouver des partenariats avec les collectivités pour la continuité du trajet train-vélo (abri, location, ...).

De même, l'emport via les cars est aujourd'hui très peu mis en place. Le Plan vélo 2 proposera un déploiement en cohérence avec les besoins réels (notamment touristiques), les contraintes d'horaires et aussi les impacts budgétaires. Coordonné avec la thématique « mieux se déplacer » portée par la COP Régionale, le Plan vélo 2 va s'articuler autour d'une transversalité opérationnelle et une animation dédiée des actions du plan.

RESSOURCES HUMAINES

Mise en œuvre d'un contrat collectif prévoyance

Partant du constat que trop peu d'agents de la Région Bourgogne-Franche-Comté sont couverts par une complémentaire prévoyance, la Région employeur a décidé de proposer à ses agents la mise en œuvre d'un contrat prévoyance sécuritaire, à adhésion obligatoire.

La collectivité régionale n'a aucune obligation légale à mettre œuvre un tel dispositif. Cet engagement volontaire a pour simple objectif de protéger au mieux les agents de la collectivité. Cela marque la volonté affirmée de la Région d'accompagner au mieux ses agents tout en les protégeant.

C'est sur la base d'un accord majoritaire local signé le 29 août 2024 avec les organisations syndicales représentatives au sein de la collectivité, qu'une procédure de consultation a été lancée. Cet accord a permis de compléter le cadre juridique s'appliquant à la fonction publique territoriale et d'anticiper la transposition législative et réglementaire de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 relative à la réforme de la protection sociale dans la territoriale, sans laquelle ce dernier n'a pas valeur de droit

Ainsi, la Région engage une démarche volontariste qui vise à mettre en œuvre un contrat collectif d'adhésion obligatoire en matière de prévoyance pour tous ses agents, quel que soit leur statut.

- ➔ **Ce dispositif permettra aux agents d'avoir une garantie de salaire en cas d'arrêt maladie de longue durée mais aussi en cas d'invalidité.** Le dispositif de prévoyance collectif assurera aux agents un maintien de 90 % de la rémunération, traitement indiciaire et primes comprises. Cela constitue une avancée sécurisante car les contrats individuels de prévoyance ne couvrent pas nécessairement la partie « primes » comprise dans le salaire des agents territoriaux.
- ➔ Depuis 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté verse une prestation de 20 € par mois aux agents ayant souscrit un contrat individuel de prévoyance labellisé. **Avec le futur contrat collectif de prévoyance, la participation de la Région sera à hauteur de 50 % de la cotisation annuelle de l'agent, et sera à minima au moins de 32 € / mois par agent.**

Pour rappel, les dispositions légales prévoient un financement des collectivités 20 % avec une participation de 7€ par mois et par agent.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

La Présidente de Région interpelle le Premier ministre sur la réduction de l'indemnisation des agents publics en congé de maladie

Depuis le 1er mars 2025, l'indemnisation des agents publics en congé de maladie ordinaire a été réduite de 100 % à 90 % du traitement indiciaire pendant les trois premiers mois d'arrêt, une mesure issue de la loi de finances pour 2025.

Dans un courrier adressé le 30 avril à François Bayrou, Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, alerte le Premier ministre sur les conséquences de cette réforme, qui suscite une vive inquiétude parmi les agents, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales, unanimement opposés à cette disposition.

La Présidente insiste sur l'injustice d'une mesure qui s'applique indistinctement à tous les agents, quels que soient leur statut ou la gravité de leur état de santé. Elle déplore qu'un agent, déjà fragilisé par la maladie, doive en plus subir une perte de rémunération de 10 %, à laquelle s'ajoute celle du jour de carence. Cette réforme accroît la précarité des agents les plus modestes et crée une inégalité préoccupante.

→ **Marie-Guite Dufay demande donc au gouvernement de reconsidérer cette disposition et d'engager une concertation avec les représentants des employeurs publics et des syndicats pour trouver une solution plus juste.**



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Ma Région /
avancer, partager